|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisationdes télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

 Genève, le 17 décembre 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 133**COM 15/GJ | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union;
* Aux Membres du Secteur UIT-T;
* Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 15;
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T
 |
| Tél.:Fax:E-mail: | +41 22 730 5515+41 22 730 5853tsbsg15@itu.int  | **Copie**:- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 15;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
|  |  |
| Objet: | **Approbation des projets de nouvelle Recommandation UIT-T G.989.2, UIT-T G.9701 et UIT‑T G.9979, et du projet d'Amendement 4 à la Recommandation UIT-T G.994.1 (2012)** |

Madame, Monsieur,

1 Suite aux Annonces TSB AAP-44 du 16 octobre 2014 et AAP‑45 du 1er novembre 2014 et en application du § 6.2 de la Recommandation A.8 (Johannesburg, 2008), j'ai l'honneur de vous informer que la Commission d'études 15 **a approuvé**, durant sa séance plénière du 5 décembre 2014, les projets de nouvelle Recommandation UIT-T G.989.2, UIT-T G.9701 et UIT‑T G.9979, et le projet d'Amendement 4 à la Recommandation UIT-T G.994.1 (2012).

2 Les titres des textes approuvés sont les suivants:

− Recommandation UIT-T G.989.2 (nouvelle), *Réseaux optiques passifs de 40 gigabits – version 2 (NG-PON2): Spécification de la couche dépendante du support physique (PMD)*.

− Amendement 4 à la Recommandation UIT-T G.994.1 (2012), *Procédures de prise de contact pour les émetteurs-récepteurs de ligne d'abonné numérique: Amendement 4 – Codes supplémentaires pour la prise en charge de G.fast*.

− Recommandation UIT-T G.9701 (nouvelle), *Accès rapide aux terminaux d'abonné (G.fast) –**Spécification de la couche physique*.

− Recommandation UIT-T G.9979 (nouvelle), *Mise en oeuvre du mécanisme générique de la norme IEEE 1905.1a 2014 pour inclure les Recommandations UIT-T applicables*.

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 Les versions prépubliées de ces Recommandations seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications